

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 80 (Rect)

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 23

Après la première occurrence du mot :

« septembre »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 34 :

« de chaque année, de 2023 à 2027 inclus, un rapport sur la mise en œuvre du dispositif prévu au présent article. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que le Parlement dispose d'un rapport annuel sur la mise en œuvre de ce dispositif.